

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1109

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

Tous concernés

Dans le Finistère, comme partout en France, les collectivités locales se mobilisent pour accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les réfugiés.

Pour la présidente du Conseil départemental, Nathalie Sarrabezolles, « ce qui est aujourd'hui appelé "crise des migrants", cette détresse qui pousse des milliers de femmes,

d'hommes et d'enfants à quitter leur pays pour fuir la guerre et la misère, nous concerne tous ».

De nombreuses collectivités locales du Finistère se sont manifestées suite à l'annonce faite par le président de la République d'accueillir plusieurs milliers de réfugiés sur notre territoire.

De nombreux élus socialistes du Finistère, de Brest, Le Relecq-Kerhuon, Plouzané, Morlaix communauté ou Quimperlé, notamment, se sont rendus à Paris, Maison de la chimie, pour participer à la réunion d'information organisée par le ministre de l'Intérieur.

« Morlaix communauté a pris l'initiative de coordonner l'accueil des réfugiés », explique son président Jean-Luc Fichet. « Il s'agit pour nous d'aider les collectivités mais aussi les associations ou les particuliers qui souhaitent leur venir en aide. Pour nous, l'objectif est de bien accueillir les réfugiés. Il ne s'agit pas seulement de les héberger, il faut aussi penser à la scolarisation des enfants, par exemple. Il est donc important, en lien avec la Préfecture et le ministère de l'Intérieur, d'organiser cet accueil. »

Le devoir de droit d'asile est d'abord incarné par l'État, par la voix du président de la République. Au niveau local, c'est donc la Préfecture qui assure l'échelon de coordination.



Le Finistère est solidaire

« Le Conseil départemental s'inscrit également, pleinement et volontairement, dans le dispositif d'accueil, en tant que collectivité des solidarités », précise Nathalie Sarrabezolles. « C'est notamment la raison pour laquelle nous nous mobilisons et nous agissons, directement ou en partenariat : protection maternelle et infantile, action sociale, logement avec Habitat 29. »

Pour Nathalie Sarrabezolles, il est important, aussi de « combattre la manipulation de ceux qui présentent ces réfugiés comme des agresseurs qui viendraient vivre à nos dépens. Ces hommes, ces femmes et ces enfants sont nos égaux et ce qui les pousse à fuir la terre où le hasard les a fait naître, c'est le danger qu'ils encourent en y restant », rappelle la présidente du Conseil départemental. « Ils vivent un drame collectif, pas une conquête. Nous savons quel est l'aboutissement des logiques basées sur la peur de l'autre et sur la négation de son humanité. »

« Notre histoire témoigne de notre capacité à respecter cette obligation », rappelle la présidente du Conseil départemental. « Le Finistère, département marin, s'est notamment construit sur cette histoire de la solidarité et de l'entraide. C'est à juste titre la fierté de ses habitantes et de ses habitants. »



Les impôts baissent

En 2015, l'impôt sur le revenu baisse pour 10 millions de Français. À titre d'exemple, un couple avec deux enfants dont le revenu mensuel imposable est de 3 160 euros, payait l'année dernière 700 euros d'impôt sur le revenu. Aujourd'hui, il ne paye plus d'impôt. Un couple sans enfant ayant un revenu mensuel imposable de 2 680 euros voit le montant de son imposition passer de 995 à 455 euros. Un célibataire dont le revenu imposable est 1 400 euros voit, quant à lui, ses impôts passer de 516 euros à 259 euros.

Cette baisse représentera un montant de 200 à 300 euros pour la plupart des célibataires concernés, et de 300 euros à 500 euros pour les couples. En 2016, le gouvernement continuera à baisser l'impôt sur le revenu des Français. Cette nouvelle baisse sera inscrite dans le Projet de loi de finances présenté en conseil des ministres, le 30 septembre prochain

PS29

Chiffre de la semaine

70 000

C'est le nombre de jeunes qui pourront effectuer cette année un service civique dans une association, l'administration ou une collectivité.